

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 211

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune d'Eyguières - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2014-2018 - Tranche 2017

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
139.45**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par décision du 22 octobre 2014, la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcée favorablement sur la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement (2014/2018) avec la commune d'Eyguières pour la réalisation d'un programme de travaux, dont le montant global s'élevait à 15.233.613 €HT pour une subvention totale de 9.140.168 €

La première tranche de ce programme (2014) a fait l'objet d'une subvention de 429.176 € pour un montant de travaux de 715.293 €HT, lors de la Commission Permanente du 22 octobre 2014. La deuxième tranche (2015) a fait l'objet d'une subvention de 1.681.275 € pour un montant de travaux de 2.802.124 € HT, lors de la Commission Permanente du 11 décembre 2015. La troisième tranche (2016) a fait l'objet d'une subvention de 1.475.963 € pour un montant de travaux de 2.459.939 €HT, lors de la Commission Permanente du 27 mai 2016.

CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune d'Eyguières pour la tranche 2017, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2016, à savoir :

- La minoration de la tranche 2017 et du projet dans sa globalité pour l'opération concernant l'aménagement du centre ancien et des places ;
- La suppression de la tranche 2017 et la minoration du projet dans sa globalité pour l'opération concernant l'aménagement des voies urbaines ;
- La minoration de la tranche 2017 et du projet dans sa globalité pour l'opération concernant la construction et l'aménagement d'équipements sportifs ;
- L'augmentation de la tranche 2017 et du projet dans sa globalité pour l'opération concernant la restructuration des équipements scolaires ;
- La minoration des tranches 2017 et 2018 et du projet dans sa globalité pour l'opération concernant la construction de l'espace intergénérationnel ;
- Le report de la tranche 2017 sur la tranche 2018 pour l'opération concernant l'extension de l'Hôtel de Ville ;
- L'augmentation de la tranche 2017 et du projet dans sa globalité pour l'opération concernant le bâtiment culturel Alcazar ;
- La minoration de la tranche 2017 pour l'opération concernant les acquisitions foncières ;
- L'abandon total du projet concernant la création d'une salle des expositions à la chapelle des pénitents.

Ces modifications n'entraînent aucune incidence financière sur l'économie générale de ce contrat 2014/2018.

- AMENAGEMENT DU CENTRE ANCIEN ET DES PLACES

Dans la continuité de la politique communale de rénovation des voiries du centre ville, la commune envisage un programme pluriannuel de travaux pour la requalification des ruelles du centre ancien. En 2017, ce programme se poursuit par la rue de la Treille, la rue Contrève et la rue du Grand Pré.

Les travaux consistent en une réfection de la chaussée et de ses dépendances (trottoirs, bordures, caniveaux), en une pose de signalisation routière verticale et horizontale et en la réfection de l'éclairage public.

Le montant de cette opération, prévue de 2014 à 2018, s'élève à 2.377.663 € HT, dont 408.920 € HT au titre de la tranche 2017.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention pour ce projet.

La subvention départementale pourrait s'élever à 1.426.598 € dont 245.352 € au titre de la tranche 2017.

- CONSTRUCTION ET AMENAGEMENT D'EQUIPEMENTS SPORTIFS

La commune a souhaité agrandir et améliorer ses équipements sportifs.

En 2017, le projet prévoit la construction d'une tribune (structure porteuse et gradins en béton armé), d'un préau de type « pergola » (protection solaire) au bord des terrains de tennis ainsi que l'éclairage du terrain de rugby. Ces aménagements seront effectués après des travaux de terrassement.

Le montant de cette opération, prévue de 2015 à 2018, s'élève à 1.339.981 € HT, dont 150.000 € HT pour la tranche 2017.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention pour ce projet.

La subvention départementale pourrait s'élever à 803.989 € dont 90.000 € au titre de la tranche 2017.

- RESTRUCTURATION DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES

En prévision de la forte augmentation démographique due au nombre croissant de constructions nouvelles ou en projet et au vu de l'état vétuste des bâtiments scolaires existants, la commune a décidé de restructurer ses écoles en créant un groupe scolaire sur un lieu unique afin de rationaliser l'ensemble des moyens mis en œuvre actuellement, sécuriser les déposes, faciliter la gestion et optimiser les coûts de fonctionnement. Il est prévu la démolition des équipements actuels (écoles G. Péri et E. Nicaise), la réfection sur existant, l'aménagement extérieur et la construction d'un parking public. Les travaux se poursuivent en 2017.

Le montant de cette opération prévue de 2015 à 2018, s'élève à 4.952.215 € HT, dont 3.108.500 € HT au titre de la tranche 2017.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention pour ce projet.

La subvention départementale pourrait s'élever à 2.971.329 € dont 1.865.100 € au titre de la tranche 2017.

- CONSTRUCTION DE L'ESPACE INTERGENERATION

La commune souhaite restructurer et rénover son espace intergénération en y ajoutant une extension côté sud. L'ensemble sera ainsi plus spacieux et confortable afin d'y accueillir dans de meilleures conditions le public et les associations utilisatrices du foyer qui pourront ainsi répondre au mieux aux besoins de leurs usagers en diversifiant les activités proposées.

Le montant de cette opération, prévue de 2017 à 2018, s'élève à 165.000 €HT, dont 15.000 €HT pour la tranche 2017.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention pour ce projet.

La subvention départementale pourrait s'élever à 99.000 € dont 9.000 € au titre de la tranche 2017.

- EXTENSION DE LA CRECHE

L'objectif de la commune est d'offrir un équipement fonctionnel et adapté pouvant accueillir un effectif supérieur à l'équipement actuel. Il s'agit essentiellement d'une extension de l'existant.

Ce projet comprendra une salle d'activités (45m²), une salle de repos (35m²), une salle de propreté (15m²), un espace de rangement (10m²), une lingerie (10m²), des sanitaires (5m²) et un préau.

Le montant de cette opération, prévue de 2017 à 2018, s'élève à 311.500 €HT, dont 27.500 €HT pour la tranche 2017.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention pour ce projet.

La subvention départementale pourrait s'élever à 186.900 € dont 16.500 € au titre de la tranche 2017.

- REAMENAGEMENT DU BATIMENT CULTUREL DE L'ALCAZAR

L'état du bâtiment ainsi que l'augmentation de la population nécessitent le réaménagement de cet espace culturel composé du Moulin de l'Alcazar (salle polyvalente) et du Grenier de l'Alcazar (salle de spectacle).

Cette opération prévoit des travaux de ravalement et de remplacement des menuiseries bois extérieures vétustes par des menuiseries aluminium ainsi que la fabrication et la mise en place d'un escalier et d'une coursive en fer forgé.

Le montant de cette opération, prévue de 2017 à 2018, s'élève à 318.000 €HT, dont 100.000 €HT pour la tranche 2017.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention pour ce projet.

La subvention départementale pourrait s'élever à 190.800 € dont 60.000 € au titre de la tranche 2017.

- ACQUISITIONS FONCIERES

Dans le cadre de la requalification du centre ancien et des voies urbaines, la commune envisage de se porter acquéreur des biens nécessaires (habitation, terrains, délaissés de voirie...) qui permettront la valorisation du patrimoine, la mise en sécurité des piétons, l'enfouissement des réseaux et des déchets, la création de parkings et de divers espaces publics.

Ainsi, en 2017, la commune souhaite procéder à l'acquisition d'une parcelle, sise avenue Gabriel Péri, sur laquelle se trouve une maison en très mauvais état. La parcelle est située à proximité immédiate des équipements scolaires. Cette proximité avec le parking des écoles permettrait l'agrandissement de ce dernier et conduirait ainsi à la sécurisation de la zone d'accès pour les piétons et les automobilistes.

Le montant de cette opération, prévue de 2015 à 2018, s'élève à 500.000 €HT, dont 85.200 €HT pour la tranche 2017.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention pour ce projet.

La subvention départementale pourrait s'élever à 300.000 € dont 51.120 € au titre de la tranche 2017.

---oOo---

Ainsi, le montant total des travaux pour la tranche 2017 de ce contrat 2014/2018 s'élève à 3.895.120 €HT, réparti comme suit :

- Aménagement centre ancien et places	408.920 €HT
- Construction et aménagement des équipements sportifs	150.000 €HT
- Restructuration des équipements scolaires	3.108.500 €HT
- Construction espace intergénération	15.000 €HT
- Extension de la crèche	27.500 €HT
- Réaménagement du bâtiment culture de l'Alcazar	100.000 €HT
- Acquisitions foncières.....	85.200 €HT

TOTAL	<hr/> 3.895.120 €HT
-------	---------------------

L'échéancier modifié est le suivant :

- 2014 :	715.293 €HT
- 2015 :	2.802.124 €HT
- 2016 :	2.459.939 €HT
- 2017 :	3.895.120 €HT
- 2018 :	5.361.137 €HT

TOTAL : 15.233.613 €HT

La participation globale du Département pourrait être fixée à 2.337.072 € pour la tranche 2017, selon le détail indiqué en annexe 1.

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 9.140.168 € engagée au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2014 – 10127T au profit de la commune d'Eyguières en application de la délibération n° 303 du 22 octobre 2014.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune d'Eyguières, au titre des contrats départementaux de développement et d'aménagement, une subvention de 2.337.072 € pour la tranche 2017 du programme pluriannuel 2014/2018, sur une dépense subventionnable de 3.895.120 € HT, conformément à l'annexe 1 du rapport ;
- m'autoriser à signer avec la commune d'Eyguières la convention de partenariat, avenant n°3 au contrat départemental définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

Cette action étant déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental, est sans incidence financière.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

